



Drainage

Souvent considérées comme insalubres ou inutiles, les zones humides ont subi une forte régression. D'après le rapport de l'instance d'évaluation publié en 1994, la moitié des zones humides françaises a disparu en l'espace de 30 ans. Ce rapport a mis en évidence les incidences des différentes législations et aides publiques de l'État et des collectivités sur la disparition de ces zones.

Citons à titre d'exemple les effets de la politique agricole (drainage, remembrement...), des boisements (peupleraies), des remblaiements, des aménagements lourds (infrastructures routières, ferroviaires, opérations d'urbanisme), du recalibrage des cours d'eau, de l'extraction de granulats ou encore de la prolifération d'espèces invasives, animales et végétales.

Une préservation et une restauration nécessaires

Le Plan d'action gouvernemental de sauvegarde et de reconquête des zones humides en France est mis en œuvre à partir de 1995.

Il comprend quatre grands domaines d'intervention complémentaires qui visent à inventorier et renforcer les outils de suivi et d'évaluation, à assurer la cohérence des politiques publiques, à engager la reconquête des zones humides et à lancer un programme d'information et de sensibilisation.

Localement, des organismes comme l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Lorraine, les Conseils Généraux, l'ONEMA, le Conservatoire des Sites Lorrains et le Parc naturel régional de Lorraine se tiennent à la disposition des collectivités (et des particuliers) pour favoriser techniquement et financièrement l'émergence de nouveaux projets de préservation, restauration et renaturation de zones humides.



Cuivré des marais

Potamot nouveau



Zone de source

Avec quels outils ?

- La réglementation (les aménagements en zones humides sont soumis à déclaration ou autorisation)
- Les moyens financiers (mesures agro-environnementales, acquisition foncière, exonération de la taxe sur le foncier non bâti)
- Les outils de protection (Convention de Ramsar, Réserve naturelle régionale, Espace naturel sensible des départements, Arrêté préfectoral de protection de biotope,...)
- Le développement de la connaissance (Zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique, inventaires divers)
- Une gestion adaptée de ces écosystèmes (pêche et pâturage extensifs, programmes de travaux de restauration et d'entretien)
- La création de nouveaux milieux (mares, annexes hydrauliques,...)
- L'information (exposition « Des zones humides à préserver ! » du PnrL, retours d'expériences d'actions menées sur les zones humides de l'AERM, ...)

Cependant, les zones humides de faible superficie, souvent relictuelles, se situent aujourd'hui en dehors des dispositifs de protection réglementaire. En raison de leurs multiples fonctions, il est important de veiller à ce qu'elles soient progressivement intégrées aux politiques d'aménagement du territoire. Les zones humides constituent un nouvel enjeu de développement.

Rôle des genêts

Communiquez vos observations

et n'hésitez pas à faire appel à un spécialiste



Bouvière

Contacts

■ **PARC NATUREL RÉGIONAL DE LORRAINE**
Logis abbatial des Prémontrés
Rue du Quai
BP 35 - 54702 PONT-A-MOUSSON cedex
Tél. : 03 83 81 67 67
www.pnr-lorraine.com



■ **AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**
Route de Lessy BP 30019
57161 MOULINS LES METZ
Tél. : 03 87 34 47 00
www.eau-rhin-meuse.fr

■ **CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS**
Place Albert Schweitzer
57930 FÉNÉTRANGE
Tél. : 03 87 03 00 90
www.cren-lorraine.com



Calopteryx éclatant

Document édité avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la Région Lorraine, le Conseil Général de la Moselle



Parc naturel régional de Lorraine

Les zones humides

patrimoine remarquable

milieux remarquables protégés du Parc naturel régional de Lorraine



Les zones humides

Le Parc naturel régional de Lorraine est un territoire aux multiples milieux. Le nombre, la densité et la diversité des zones humides sont une de ses caractéristiques.

Forêts humides du Romersberg et de la Reine, mares forestières et mares prairiales (au moins 2000), prairies humides (près de 10 000 ha), 15 mares salées de la vallée de la Seille, 340 étangs répartis sur la Woëvre et le Pays des Étangs, 2 zones humides d'importance internationale classées Ramsar (le Complexe de l'étang de Lindre et les Étangs de la Petite Woëvre), nombreuses zones de sources, marais alcalins et cours d'eau qui en découlent, forêt alluviales,... sont autant de milieux humides à préserver tant pour leur intérêt patrimonial que fonctionnel pour la ressource en eau.

QU'EST CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?

Les zones humides sont définies par la loi sur l'eau de 1992 : « on entend par zones humides, les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles au moins une partie de l'année. »

Le terme «zone humide» recouvre ainsi une large gamme de milieux naturels, parmi lesquels les lacs, étangs, rizières, lagunes, vasières, tourbières, mangroves, marais salants, golfes et baies, forêts humides, récifs coralliens, vallées alluviales, estuaires et deltas, mares et marécages, marais et ruisseaux, fleuves et rivières, prairies et terres inondables.



Salicaire



Mare de prairie



Mare salée de Blanche-Église



L'Esch et ses prairies humides



La forêt humide de la Reine



Couleuvre à collier

Des écosystèmes remarquables pour leur richesse biologique

La convergence des zones humides entre terre et eau, explique la grande biodiversité de ces milieux.

On y trouve à la fois des espèces qui vivent dans l'eau (poissons, plantes aquatiques), d'autres pour qui le milieu aquatique est nécessaire à leur reproduction (amphibiens, insectes), et enfin des individus terrestres en quête de nourriture attirés par ces espaces très productifs. La répartition homogène et non fragmentée des zones humides sur un territoire est importante. Elle assure la présence de corridors écologiques qui vont faciliter le déplacement (colonisation de nouveaux sites) et favoriser les échanges génétiques (capacité de survie d'une espèce). L'importance de ces corridors peut être locale (un réseau de mares pour les tritons dans une plaine) ou européenne (réseau des lacs et zones humides permettant la migration des Grues cendrées).



Crapaud sonneur

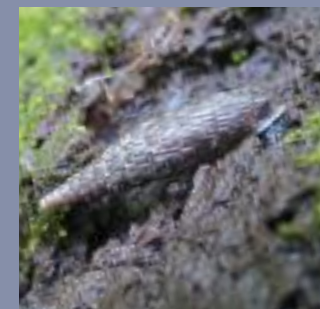
Grenouille verte



Libellule déprimée



Macrogastra ventricosa



Courlis cendré

Tarier des près

La faune

En Europe, 12 000 espèces ayant un besoin vital des zones humides ont été recensées.

En Lorraine on a dénombré 250 espèces d'oiseaux, dont environ 130 nicheuses, 13 espèces d'amphibiens, 2 espèces de reptiles, 31 espèces de poissons, 6 espèces de mammifères et plusieurs milliers d'espèces d'insectes dans les zones humides dont le Cuivré des marais, l'Agrion de mercure, le Damier de la succise.

& la flore

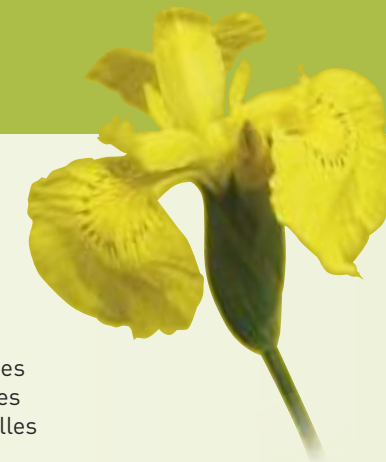
Les zones humides recèlent quatre types de végétaux,

- les algues,
- les plantes aquatiques appelées hydrophytes (les myriophylles, les renoncules aquatiques, les lentilles d'eau,...),
- les plantes semi-aquatiques dites également héliophytes (Iris faux-acore, Rubanier dressé, Jonc fleuri,...)
- les ligneux, arbustes et arbres (Aulne glutineux, saules, Frêne commun,...).

Sur les étangs du Parc, on a pu dénombrer plus de 170 espèces végétales différentes.



Populage des marais



Fleur d'Iris faux-acore



Jonc fleuri

Les zones humides jouent un rôle essentiel comme réservoir de biodiversité (à la fois d'espèces et de milieux naturels). Ces écosystèmes remplissent des fonctions importantes qui nous rendent service directement.

Les zones humides jouent un rôle fondamental dans l'amélioration de la qualité des eaux notamment grâce au processus d'auto épuration : les plantes et les animaux vivant dans les zones humides consomment et recyclent les nutriments apportés par les activités humaines (rejets domestiques, agricoles,...).

Elles interviennent également dans la régulation des écoulements en stockant l'eau en période pluvieuse puis en la restituant en période d'étiage. La Sphaigne, par exemple, est une mousse qui se développe dans les marais, elle peut emmagasiner jusqu'à 20 fois son volume en eau.

Enfin, grâce à leur capacité à ralentir le ruissellement et à stocker l'eau, elles favorisent la recharge des nappes d'eau souterraines, en eau de qualité. Et tous ces services nous sont rendus gratuitement !

Les zones humides sont par ailleurs supports d'activités humaines variées (tourisme, élevage, pisciculture, activités naturalistes, chasse...), dont les intérêts peuvent cependant parfois être divergents.

Les enjeux



Recharge des nappes lors des inondations